



QUESTERRE

15 février 2020

Objet : Informations importantes sur les droits et avantages liés aux licences d'exploration d'hydrocarbures et des transferts de Repsol Pétrole et Gaz Canada inc. à Questerre Energy Corporation

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous portons à votre attention des informations importantes sur vos droits et avantages en tant que propriétaire foncier, de même que des nouvelles d'intérêt sur des améliorations aux approches et aux technologies relatives au gaz naturel.

Conformément à l'article 115 de la *Loi sur les hydrocarbures*, nous vous avisons que, depuis le 22 janvier 2020, Questerre Energy Corporation (Questerre) détient en totalité un droit enregistré dans les licences d'exploration apparaissant à l'annexe A ci-jointe et dans laquelle vous trouverez les informations pertinentes sur chacune d'elles. Le dépliant ci-annexé décrit les droits et avantages que la Loi vous confère à titre de propriétaire foncier.

Questerre a la conviction que les actions à venir doivent reposer sur un équilibre entre l'environnement, le social et l'économie. Cette approche a pour corollaire une relation renouvelée avec les communautés, basée sur l'écoute, la confiance et la transparence.

Comme nous serions heureux d'avoir de vos nouvelles, nous vous invitons à nous faire part de vos questions ou préoccupations en communiquant avec nous à l'adresse suivante : communautaires@questerre.com. Nous vous assurons qu'il n'y aura pas d'intervention sur votre propriété sans des discussions ni un accord préalable quant aux avantages.

Aussi, tous les avis juridique et toute correspondance relativement aux licences d'exploration doivent être transmis à l'adresse suivante :

Questerre Energy Corporation
1650, 801 – 6 Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 3W1

À l'attention du Département des Terres

Pour de plus amples informations sur les licences d'exploration dans votre région, vous pouvez consulter la carte interactive des hydrocarbures du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec à l'adresse suivante : <http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/hydrocarbures.htm>.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Questerre Energy Corporation

Valerie Wade

Analyste principale des contrats fonciers

Annexe A

Licence d'exploration n°	Date d'attribution	Date d'échéance	Numéro et date d'inscription	MRC et municipalités soumises à la licence
2006PG907	6 mai 2006	*Voir note ci-dessous	2020TR016 22 janvier 2020	Bécancour • Bécancour • Sainte-Marie-de-Blandford
2008PG959	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	2020TR008 22 janvier 2020	Lévis • Lévis Bellechasse • Saint-Henri La Nouvelle-Beauce • Saint-Lambert-de-Lauzon
2008PG960	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	2020TR010 22 janvier 2020	Lévis • Lévis La Nouvelle-Beauce • Saint-Lambert-de-Lauzon Lotbinière • Saint-Gilles • Saint-Agapit • Saint-Apollinaire
2008PG961	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	2020TR009 22 janvier 2020	Lévis • Lévis Lotbinière • Laurier-Station • Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun • Saint-Apollinaire • Saint-Antoine-de-Tilly • Sainte-Croix
2008PG962	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	2020TR017 22 janvier 2020	Lotbinière • Saint-Flavien • Laurier-Station • Saint-Janvier-de-Joly • Saint-Édouard-de-Lotbinière • Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun • Sainte-Croix
2008PG963	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	2020TR011 22 janvier 2020	Lotbinière • Saint-Édouard-de-Lotbinière • Sainte-Croix • Lotbinière • Leclercville
2008PG964	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	2020TR018 22 janvier 2020	Lotbinière • Val-Alain • Saint-Édouard-de-Lotbinière • Lotbinière • Leclercville Bécancour • Sainte-Françoise • Fortierville L'Érable • Villeroy

* En vertu de l'article 285 de la *Loi sur les hydrocarbures*, les périodes de validité des licences d'exploration sont suspendues jusqu'à une date déterminée par le gouvernement et conformément à l'article 144.

Annexe A

Licence d'exploration n°	Date d'attribution	Date d'échéance	Numéro et date d'inscription	MRC et municipalités soumises à la licence
2008PG965	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR012	Bécancour <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Sophie-de-Lévrard • Fortierville • Parisville • Sainte-Cécile-de-Lévrard • Saint-Pierre-les-Becquets • Deschaillons-sur-Saint-Laurent
2008PG966	12 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR013	Bécancour <ul style="list-style-type: none"> • Lemieux • Manseau • Sainte-Sophie-de-Lévrard
2008PG967	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR014	Bécancour <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Sylvère • Bécancour • Sainte-Marie-de-Blandford • Lemieux
2008PG968	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR001	Bécancour <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Sylvère • Bécancour Nicolet-Yamaska <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Wenceslas • Saint-Célestin
2008PG969	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR005	Bécancour <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Sylvère • Bécancour Arthabaska <ul style="list-style-type: none"> • Daveluyville • Maddington Falls • Saint-Louis-de-Blandford Nicolet-Yamaska <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Eulalie • Aston-Jonction • Saint-Wenceslas
2008PG970	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR006	Nicolet-Yamaska <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Wenceslas • Saint-Léonard-d'Aston • Sainte-Perpétue • Sainte-Monique • Grand-Saint-Esprit

* En vertu de l'article 285 de la *Loi sur les hydrocarbures*, les périodes de validité des licences d'exploration sont suspendues jusqu'à une date tel que déterminé déterminée par le gouvernement et conformément à l'article 144.

Annexe A

Licence d'exploration n°	Date d'attribution	Date d'échéance	Numéro et date d'inscription	MRC et municipalités soumises à la licence
2008PG971	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR019	Drummond <ul style="list-style-type: none"> • Drummondville • Sainte-Brigitte-des-Saults • Nicolet-Yamaska • Sainte-Perpétue • Sainte-Monique • La Visitation-de-Yamaska • Saint-Zéphirin-de-Courval • Saint-Elphège
2008PG972	12 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR020	Drummond <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Germain-de-Grantham • Drummondville • Saint-Majorique-de-Grantham • Saint-Edmond-de-Grantham • Saint-Guillaume • Saint-Bonaventure • Saint-Pie-de-Guire • Pierre-De Saurel • Saint-David
2008PG973	6 mai 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR007	Drummond <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Germain-de-Grantham • Saint-Edmond-de-Grantham • Saint-Eugène • Saint-Guillaume • Pierre-De Saurel • Saint-David • Saint-Aimé • Les Maskoutains • Sainte-Hélène-de-Bagot • Saint-Hugues • Saint-Marcel-de-Richelieu
2008PG974	21 février 2008	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR021	Lotbinière <ul style="list-style-type: none"> • Leclercville L'Érable <ul style="list-style-type: none"> • Villeroy Bécancour <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Françoise
2002PG625	19 mars 2002	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR015	Nicolet-Yamaska <ul style="list-style-type: none"> • Saint-François-du-Lac • Pierreville • Pierre-De Saurel • Yamaska • Saint-Gérard-Majella

* En vertu de l'article 285 de la *Loi sur les hydrocarbures*, les périodes de validité des licences d'exploration sont suspendues jusqu'à une date déterminée par le gouvernement et conformément à l'article 144.

Annexe A

Licence d'exploration n°	Date d'attribution	Date d'échéance	Numéro et date d'inscription	MRC et municipalités soumises à la licence
2005PG794	12 décembre 2005	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR002	Bécancour <ul style="list-style-type: none"> • Lemieux • Manseau Arthabaska <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Samuel • Saint-Valère • Daveluyville • Maddington Falls • Saint-Louis-de-Blandford Nicolet-Yamaska <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Eulalie • Aston-Jonction • Saint-Wenceslas • Saint-Léonard-d'Aston • Sainte-Perpétue
2005PG795	12 décembre 2005	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR003	Drummond <ul style="list-style-type: none"> • Drummondville • Saint-Cyrille-de-Wendover • Notre-Dame-du-Bon-Conseil • Sainte-Brigitte-des-Saults • Saint-Majorique-de-Grantham Nicolet-Yamaska <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Eulalie • Saint-Léonard-d'Aston • Sainte-Perpétue
2005PG796	12 décembre 2005	*Voir note ci-dessous	22 janvier 2020 2020TR004	Drummond <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Germain-de-Grantham • Drummondville • Saint-Cyrille-de-Wendover • Saint-Majorique-de-Grantham • Saint-Eugène Acton <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Nazaire-d'Acton Les Maskoutains <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Hélène-de-Bagot

* En vertu de l'article 285 de la *Loi sur les hydrocarbures*, les périodes de validité des licences d'exploration sont suspendues jusqu'à une date déterminée par le gouvernement et conformément à l'article 144.

